

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal

du mercredi 20 mai 2015 à 20 heures

L'AN DEUX MIL QUINZE le VINGT MAI à 20 H, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **LEGUET Philippe**, Maire.

Étaient présents : Monsieur LEGUET Philippe, **Maire** ;
Mesdames RENAUD Brigitte et TYLKOWSKI Frédérique, et Messieurs ANNE Régis, LEBouc Janick et VENTROUX Jacques, **Adjoints**,
Mesdames BAILLY Aline, HUBERT Jeannine, LOVAT Cindy, MARTINEAU Anita, PICOULEAU Christelle, ROCHETEAU Lydie et Messieurs FORET Christophe, LEDUC Bruno, LEHOUX Yves, LEROY Patrick, MARAIS Bruno et MOURIER Nicolas, **Conseillers municipaux**

Absente excusée : Madame ROINEAU Manon donne procuration à Madame TYLKOWSKI F.

Secrétaire de Séance : Madame LOVAT Cindy

Monsieur LEHOUX intervient pour que soit supprimée la mention « Travaux » en page 2 du procès-verbal du 20 avril 2015, la commission « Travaux » n'ayant pas été convoquée le jour de la visite des parcelles AI 131, AI 133, AI 135 et AI 137.

Monsieur MOURIER intervient en tant que secrétaire de la précédente séance. Il demande que soit rajoutée au procès-verbal l'intervention de Monsieur LEDUC et le débat qui s'en est suivi concernant la convention d'occupation temporaire avec SNCF Réseau. Il souhaite que certains débats soient notifiés dans le procès-verbal pour information au public.

Monsieur le Maire souhaite que les procès-verbaux soient brefs, concis et précis sans notification de tous les débats qui se déroulent lors des séances.

Monsieur le Maire demande que désormais lors des séances de conseil municipal les téléphones portables soient éteints.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 20 avril 2015.

Le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour :
- Compte rendu de la commission « Voirie »

Accord du conseil municipal.

PROJET D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS D'ÉLECTRICITÉ ET DE TÉLÉPHONE – ER 006274 – « RUES DU PROFESSEUR LOUIS ARNOULD ET RACAN »

En 2014, le Conseil Général, en partenariat avec ERDF et France Télécom, avait soumis aux élus 3 études d'enfouissement des réseaux.

Dans le cadre du projet de construction du restaurant scolaire, et de son raccordement, il est souhaitable de réaliser les travaux de dissimulation des réseaux aériens rue du Professeur Arnould et rue Racan en même temps.

Le coût total de l'opération s'élèvera à :

- ERDF.....60 000.00 € HT (fils nus) + 25 000.00 € HT (fils torsadés)
- France Télécom35 000.00 € HT

S'agissant de fils nus, la prise en charge par le Conseil Général est de 100 %. Seule la partie du projet en fils torsadés restera à la charge de la commune à hauteur de 30 %, soit 7 500.00 €. En ce qui concerne France Télécom, la participation restant à la charge de la commune s'élèvera à 24 500.00 € (70 % du coût total).

Une première délibération doit être prise afin que le Conseil Général puisse programmer (planning et finances) ces travaux pour une réalisation en 2016. Le modèle est fourni par les services du Conseil Général et doit être rédigé comme suit :

« Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'esquisse établie par EDF pour le département relative à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité.

Le coût de cette opération est estimé par EDF à 25 000.00 € HT.

Conformément à la décision du Conseil général en date du 8 octobre 2001, le reste à financer par la commune est de 30 % du coût HT à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution.

La réalisation de cette opération nécessite la mise en souterrain coordonnée du réseau téléphonique, France Télécom ayant informé les collectivités de son désengagement de ce type d'opération, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision prise par le Département lors de son assemblée du 7 février 2002, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil de télécommunication dans le cadre des opérations de dissimulations du réseau téléphonique aérien existant, le câblage et la dépose du réseau étant assurés par France Télécom et financés par les collectivités.

Le coût de cette opération est estimé par France Télécom à 35 000.00 €.

Conformément à la décision du Conseil Général du 7 février 2002, le reste à financer pour la commune est de 70 % du coût HT à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- sollicite l'inscription de ce projet dans le programme départemental arrêté par la Commission permanente du Conseil Général sur avis du comité des sites, pour une réalisation si possible en juin 2016.
- sollicite le Département pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'engage à prendre en charge 100 % du coût de l'étude soit 3 600.00€ dans le cas où la commune ne donnerait une suite favorable à l'accord du Département pour la réalisation des travaux.
- accepte de participer à 30 % du coût HT des travaux pour l'électricité et à 70 % du coût HT des travaux pour le réseau téléphonique tel qu'ils seront définis par l'étude d'exécution,

- s'engage à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet,
- autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.
- Le conseil municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA. »

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES 2016

Comme chaque année, il y a lieu de procéder à l'établissement de la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés qui seront appelés à siéger au cours des assises de l'année 2016.

Après tirage au sort, effectué sur la liste générale des électeurs de la commune, d'un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral du 20 avril 2015, soit 2 pour la commune d'Aubigné-Racan, ont été désignés :

- n°1466 – Monsieur RAVEAU Denis
- n°0738 – Madame GAUGAIN Patricia
- n°0628 – Madame FAISANDEL Annick épouse METAYE
- n°0081 – Monsieur BEAUMONT Gaston
- n°0303 – Madame CAUCHON Claudine épouse LAURIOL
- n°1904 – Madame BLOSSIER Sonia épouse DESLANDES

DEMANDE DE SOUTIEN AU PROJET DE FERME SOLAIRE

En août 2013, Monsieur Royer, en sa qualité de maire, avait par courrier soutenu le projet de ferme solaire photovoltaïque au sol nommé « Centrale solaire Le Gravier », situé sur la commune d'Aubigné-Racan sur l'ancienne décharge et porté par la société IEL Exploitation 32.

Le projet n'ayant pas été retenu, la société sollicite le soutien de la commune afin de présenter un nouveau dossier à l'appel d'offres national lancé par le ministère de l'écologie.

Avis favorable de l'ensemble du conseil municipal.

AVIS SUR LA MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU SITE NATURA 2000 « VALLÉE DU LOIR, DE BAZOUGES SUR LOIR À VAAS »

Le périmètre du site Natura 2000 « Vallée du Loir, de Bazouges sur Loir à Vaas » n'est plus en totale adéquation avec les attentes locales.

Proposition d'extension : ruisseau de la Gravelle, ruisseau du Guichard et coteau à chauves-souris de Cherré, soit environ 245 ha (5 % de la surface actuelle).

Proposition de diminution : la propriétaire du château de la Grifférie à Luché Pringé demande une correction du périmètre du site de façon à exclure trois parcelles cadastrales correspondant à son jardin d'agrément.

Un avis motivé du conseil municipal est demandé par la Préfecture

Madame MARTINEAU, exploitante agricole, s'interroge sur les conséquences pour les zones agricoles, les contraintes, les nouvelles obligations, les nouvelles restrictions, les cultures autorisées ou interdites, etc.

Les exploitants s'inquiètent même de leur possibilité à continuer d'exploiter les parcelles concernées, ce qui pourrait avoir des conséquences désastreuses.

Monsieur le Maire propose de reporter la décision à la prochaine séance de conseil municipal après concertation et précisions auprès des services de la D.D.T.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION « CANTINE » ET APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT

Monsieur Régis ANNE, responsable de la commission « Cantine », donne lecture du compte rendu de la réunion du 29 avril 2015 :

Suite à la commission vie scolaire du 6 novembre 2014, la Commission a décidé de réviser le règlement de la cantine scolaire pour la rentrée 2015-2016.

La volonté de la commission est de mettre en place une meilleure organisation des inscriptions et du mode de facturation, qui soit satisfaisante à la fois pour les services de la mairie et les familles.

Actuellement les inscriptions sont mensuelles et les repas réservés et réglés à l'avance, avant le 1^{er} du mois, le tarif passant de 2,65 à 4,50, passé ce délai.

Cela engendre des tensions avec les familles qui passent la date limite.

Ce système a aussi une incidence sur les commandes de repas, obligeant à surestimer leur nombre en début de mois, ou en périodes d'absences.

Le constat établi sur janvier est de :

- 93 familles régulières (enfant mangeant tous les jours ou des jours fixes de la semaine)
- 6 familles irrégulières
- 2-3 familles occasionnelles (quelques jours dans le mois)

La commission propose donc une inscription annuelle, avec possibilité de modification 72 H à l'avance.

Les absences justifiées seront aussi décomptées au-delà de ce délai, à condition que la mairie soit informée immédiatement. Si les familles préviennent la mairie avant 11h00, les repas seront décomptés dès le jour suivant.

Pour les repas occasionnels (enfant non-inscrits ou repas ajoutés hors délais) la commission a défini un nouveau tarif à 3,50 au lieu de 4,50.

Le projet du nouveau règlement ainsi modifié est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Après vote, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le nouveau règlement et le nouveau tarif pour les repas occasionnels à 3.50 € à compter du 1^{er} septembre 2015.

Un exemplaire du compte rendu est remis à chaque conseiller.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION « COMMUNICATION »

Monsieur Janick LEBouc, responsable de la commission « Communication », donne lecture du compte rendu de la réunion du 06 mai 2015.

- Proposition LMTV (Le Mans TV, télévision locale émettant sur le département canal 33 de la TNT) : proposition d'un partenariat pour 660 € par an.
- Proposition Contact FM 93.3 (radio associative émettant depuis CHÂTEAU DU LOIR) : proposition d'un partenariat d'un an pour 1000 €.

Après avoir examiné les deux propositions, la commission est intéressée par CONTACT FM 93.3 qui semble plus complète et plus proche de la commune et des associations.

Elle propose donc au conseil municipal de retenir la proposition de CONTACT FM 93.3.

- Site internet
 - o Un groupe de travail (Christelle PICOULEAU, Christophe FORET, Nicolas MOURIER et Janick LEBouc) s'est réuni afin de découvrir le fonctionnement et la mise à jour du site Internet de la commune. Il va maintenant passer « aux travaux pratiques » en ajoutant diverses informations (compte rendus des conseils municipaux, un lien vers le logiciel de gestion du cimetière,...).
 - o Une adresse GMAIL pour la mairie a été créée. Elle permettra d'accéder aux statistiques de fréquentations du site Internet et du site de l'ECHO. Une information pourra être donnée une ou plusieurs fois par an.
- Enquête : la commission propose de lancer une enquête afin de connaître les souhaits de nos concitoyens en matière de communication et d'information.
- Bulletin municipal
La confection du bulletin municipal de juillet 2015 est démarrée.
Une demande de devis auprès de 3 imprimeurs est lancée.
Le courrier aux associations est parti afin de collecter des articles.
La page de couverture reprendra les photos du pupitre de Racan qui sera installé prochainement près de l'entrée de la mairie.

Le conseil municipal approuve les propositions de la commission et autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec CONTACT FM 93.3 pour un tarif de 1 000.00 € pour une durée d'un an renouvelable.

Un exemplaire du compte rendu est remis à chaque conseiller.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION « FÊTES – CÉRÉMONIES – SALLE DES FÊTES »

Monsieur Janick LEBouc, responsable de la commission « Fêtes – Cérémonies – Salle des fêtes », donne lecture du compte rendu de la réunion du 06 mai 2015.

- Bilan du repas des Têtes Blanches : Cette journée s'est déroulée de manière très satisfaisante.
Plusieurs améliorations ont, cependant, été proposées pour 2016 :
 - o Avancer l'heure de 12 h 30 à 12 h 00

- Mettre quelques amuse-bouches avec l'apéritif
 - Chercher un nouveau groupe pour l'animation. Les idées nouvelles sont les bienvenues.
- Cérémonie du 8 mai : Un point rapide est fait sur la cérémonie.
 - Retraite aux flambeaux, feu d'artifice et 14 juillet : Point sur les démarches et préparatifs entrepris et liste des actions restant à faire.
 - Salle des fêtes
Un inventaire de la vaisselle disponible à la location a été dressé par Madame Castillo et M. Lebouc.
Un constat : il est important d'envisager pour le budget 2016 d'acheter des chariots et des bacs de rangements pour les verres, les tasses, ...
D'autre part, il serait nécessaire d'acheter 50 chaises supplémentaires et des tables (certaines sont en mauvais état).
Les membres de la commission étudieront ces propositions dans le courant de l'année afin de présenter un projet d'achat complet pour le prochain budget.
A signaler l'état très moyen du parquet. Des travaux de rénovation ou de remplacement vont rapidement s'imposer. La commission des travaux étudiera le problème.
Le remplacement des savons et des essuie-mains par des distributeurs de savon et de papier a été évoqué. Un chiffrage précis sera fait en liaison avec l'adjointe responsable du gymnase.
Dernier point abordé : une pression trop importante de l'eau à certains lavabos des sanitaires, ce qui entraîne des éclaboussures et une consommation d'eau plus grande. Il semble que pour remédier à ce problème, il faudrait installer un réducteur de pression. Affaire à revoir.

Un exemplaire du compte rendu est remis à chaque conseiller.

22 heures : Départ de Monsieur MOURIER

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION « TRAVAUX »

Monsieur Jacques VENTROUX, responsable de la commission « Travaux », donne lecture du compte rendu de la réunion du 12 mai 2015.

I - Travaux 2015 : Présentation des devis et choix des entreprises

- Clôture du futur restaurant scolaire (hauteur 2m avec poteaux et plaques béton)
Entreprise retenue : BLOT / CHAUVIN de Flée pour 7 530,36 € TTC.
- Peinture des menuiseries bois extérieures du bâtiment de la place des AFN (y compris repose des petits bois)
Entreprise retenue : RENOUE de Lavernat pour 2 559 € TTC.
- Fourniture et pose de rideaux au RDC de la Mairie
Entreprise retenue : DM ALU d'Ecommoy pour 683.64 € TTC.
- Fourniture et pose de rideaux dans les 3 salles de classes de l'école publique
Entreprise retenue : DM ALU d'Ecommoy pour 3 529.84 € TTC.

- Fourniture et pose de stores solaires à la Garderie (Côté Sud et Côté Ouest)
Entreprise retenue : DM ALU pour 4 479 € TTC.
- Installation d'une baie de brassage (avec réserve) et de deux prises Ethernet RJ 45 dans toutes les salles de classes de l'école publique (Réseau Filaire)
Entreprise retenue : ELCARE de St Pavace pour 5 756.98 € TTC + 534.26 € TTC pour le complément de prises électriques 220V nécessaires à l'installation des deux nouveaux tableaux interactifs.
- Aménagement du foyer des Tanneries
 - o Salle Commune & Salle d'attente : Projet d'acquisition de 15 tables et 68 chaises
Le choix du fournisseur se fera après présentation de différents modèles et négociation tarifaire. Prévision budgétaire d'environ 5 000.00 € TTC
 - o Aménagement des deux bureaux
Entreprise retenue : AEB Conseil pour 2 500 € TTC

II- Prévision des travaux à l'Eglise

La commission s'est rendue sur place.

L'accès PMR sera réalisé de façon permanente par le service technique.

La remise en état des murs de la sacristie sera réalisée après concertation avec l'Abbé Germon.

En effet, certains meubles en mauvais état devront être déplacés ou remplacés avant travaux.

Le conseil municipal émet un avis favorable aux différentes propositions de la commission.

Un exemplaire du compte rendu est remis à chaque conseiller.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION « VIE SCOLAIRE »

Monsieur Régis ANNE, responsable de la commission « Vie scolaire », donne lecture du compte rendu de la réunion du 12 mai 2015.

- Tableaux blancs interactifs
Entreprise retenue : Société CONTY pour 8 361.60 € TTC.
- Achat de 7 ordinateurs
Entreprise retenue : Société Microtec Informatique pour 6 624.00 € TTC.

Le conseil municipal émet un avis favorable aux différentes propositions de la commission.

Un exemplaire est remis à chaque conseiller.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION « ROUTES – EAUX PLUVIALES – EAUX USÉES »

Monsieur Régis ANNE, responsable de la commission « Routes – Eaux pluviales – Eaux usées », donne lecture du compte rendu de la réunion du 18 avril 2015.

- Visite de la maison et des parcelles AI 131-AI 12 situées rue du 11 Novembre

- Intersection de la rue de la Gaieté et de la rue Neuve : il est envisagé de déplacer le panneau « Sens Interdit » vers la rue Neuve pour une meilleure visibilité.
- Propriété de Mlle PRENVEILLE Ophélie située 8 impasse des Peupliers : Suite à une visite chez l'intéressée, la commission a pu constater que le problème d'écoulement de ses eaux usées se situait dans sa propriété.
- Rondpoint rue du 8 mai
 - o Prévision d'installation de 2 panneaux destinés à interdire l'accès aux poids lourds dans la rue de la Fontaine. Le premier panneau d'interdiction serait installé au début de la Voie Nouvelle, le second se situerait au niveau du rondpoint de la rue de la Fontaine.
 - o Une étude sera faite sur la mise en place de 4 passages piétons aux abords du rondpoint.
- Rue de la Fontaine
 - o Une étude sera faite sur la mise en place de 4 passages piétons aux abords du rondpoint.
 - o La commission envisage de supprimer le 1^{er} panneau « cédez le passage » et de déplacer le sens interdit, de poser un miroir de sorties rue de la Francherie, de créer un passage piétons au niveau de la rue des Tanneries, de prévoir un marquage au sol pour le stationnement des véhicules garés à cheval sur les trottoirs, et de prévoir un stationnement alterné pour réduire la vitesse.
- Rue de la Francherie : Proposition d'installer un sens interdit à la sortie de la rue du Docteur Renaud.
- Rue du Docteur Renaud : Il a été envisagé la mise en place d'un stop au niveau de la boulangerie avec marquage sur la totalité de la largeur de la route.
- Rue de la Gare
 - o Proposition de l'implantation d'un « cédez le passage » au niveau de la salle polyvalente.
 - o Proposition de la pose d'un « Stop » Rue des Peupliers.
- Lors de cette commission il a été envisagé la matérialisation de tous les passages piétons du centre bourg avec un marquage bien visible qui reste à déterminer.
- Visite chez Mr TOUCHARD Dominique au lieudit « La Clergerie », pour un fossé bouché : Il ressort de ce rendez-vous la nécessité de créer un fossé pour rejoindre l'existant le long de la parcelle de Mme BRARD. Cependant, avant de prendre toute décision, il conviendra de contacter et de se renseigner auprès des autorités compétentes.
- Divers
 - o La société Bardet TP nous a proposé de passer la niveleuse et le rouleau dans le chemin de la Borde sur 1850 mètres pour la somme de 2 997.00 euros TTC. Après consultation et concertation avec Mr Alain Maillet, et au regard de la quantité de Voutré nécessaire ainsi que de la main d'œuvre à mettre à disposition à cet effet, nous avons accepté ce devis n°2015/n°.8774.
 - o Il est également donné un accord à la société Bardet TP pour la création d'un fossé et curage de l'existant dans le chemin pédestre de la Clergerie pour un montant de 1 029.00€ TTC (devis n°2015/n°.8798).

- Les travaux seront effectués courant septembre 2015.

Le conseil municipal émet un avis favorable aux différentes propositions de la commission.

Un exemplaire est remis à chaque conseiller.

COMPTE-RENDU DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNE ET LOIR

Les membres du conseil municipal ont préalablement à la séance du conseil municipal pris connaissance du procès-verbal de la réunion de bureau de la Communauté de Communes Aune et Loir du 21 avril 2015.

Le conseil municipal n'émet aucune remarque, ni question à ce sujet.

DIVERS

- Visite du centre de secours d'Aubigné le samedi 20 juin 2015 à 10h30
- Monsieur le Maire fait un compte rendu de son entretien avec des responsables de La Poste venus l'informer des nouveaux horaires de distribution du courrier à compter du 18 mai 2015. Ils sollicitent la mise à disposition d'un local pour que les facteurs puissent se restaurer.
Monsieur LEGUET a négocié et trouvé un arrangement : le local vacant rue du 11 novembre sera mis à disposition de La Poste en contre partie du maintien de la distribution du courrier à la mairie le matin et d'un loyer annuel d'environ 500 €.
Le conseil municipal accepte cette négociation et charge le Maire de se rapprocher de La Poste afin qu'une convention de mise à disposition des locaux soit signée entre les deux parties.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Firmin qui sollicite la commune afin de savoir si elle peut organiser une animation sur le thème d'Halloween. Le conseil municipal ne souhaitant rien organiser lui précise que son projet est possible seulement en partenariat avec une association.
- Monsieur LEGUET donne lecture du courrier de mécontentement qu'il a envoyé à la Fédération Départementale Familles Rurales. En effet, la Présidente de l'association Familles Rurales d'Aubigné-Racan l'a informé que les permanences du Lude, d'Aubigné et de Mayet étaient supprimées.
Le conseil municipal déplore le désengagement d'une telle association dans les communes rurales.
- Monsieur le Maire donne lecture des courriers des parents d'élèves du collège Saint-Jean de Château-du-Loir suite au refus de subvention pour les voyages. Il rappelle que cette décision a été prise, après vote, lors de la séance du conseil municipal du 25 mars 2015, la demande de subvention étant parvenue en mairie trop tardivement et une fois le voyage effectué.
- Monsieur LEGUET informe de la demande d'autorisation de passage sur la commune pour une randonnée VTT organisée par le club de cyclotourisme « Les Cyclos de Verneil » le dimanche 31 mai 2015.

- Une commission « Finances » est programmée le jeudi 9 juillet 2015 à 18h30.
- Prochaine réunion du conseil municipal le **mercredi 1^{er} juillet 2015** à 20 heures.
- Question de Monsieur LEDUC qui demande que soit rajouté sur le procès-verbal le nom des votants pour la délibération de la Taxe d'Aménagement en date du 18 novembre 2014.
Lors de cette réunion, le nombre d'abstentions, de oui et de non a bien été noté mais sans précision des noms des votants.
- Question de Madame MARTINEAU concernant la réparation du pont de pierre sur le ruisseau du Guichard. Le responsable de la commission « Voirie » et le responsable des services techniques se rendront sur place pour évaluer les travaux réalisables.

La séance est levée à 23 h 05.

Le Maire : Philippe LEGUET

La secrétaire de séance : Cindy LOVAT